

**Business mondial,  
responsabilité globale.**



**Initiative  
multinationales  
responsables**

**L'initiative pour des  
multinationales  
responsables**

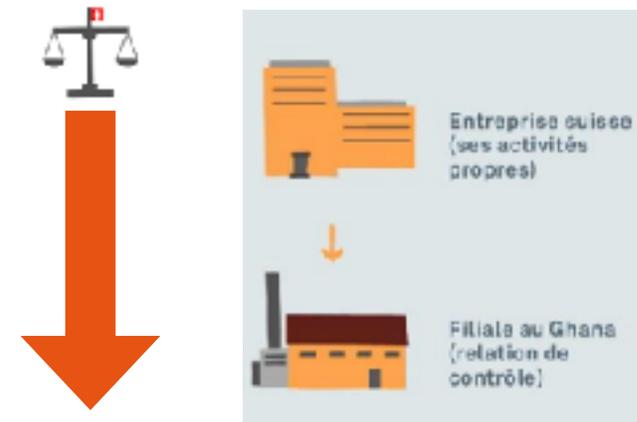
# Mise en œuvre concrète



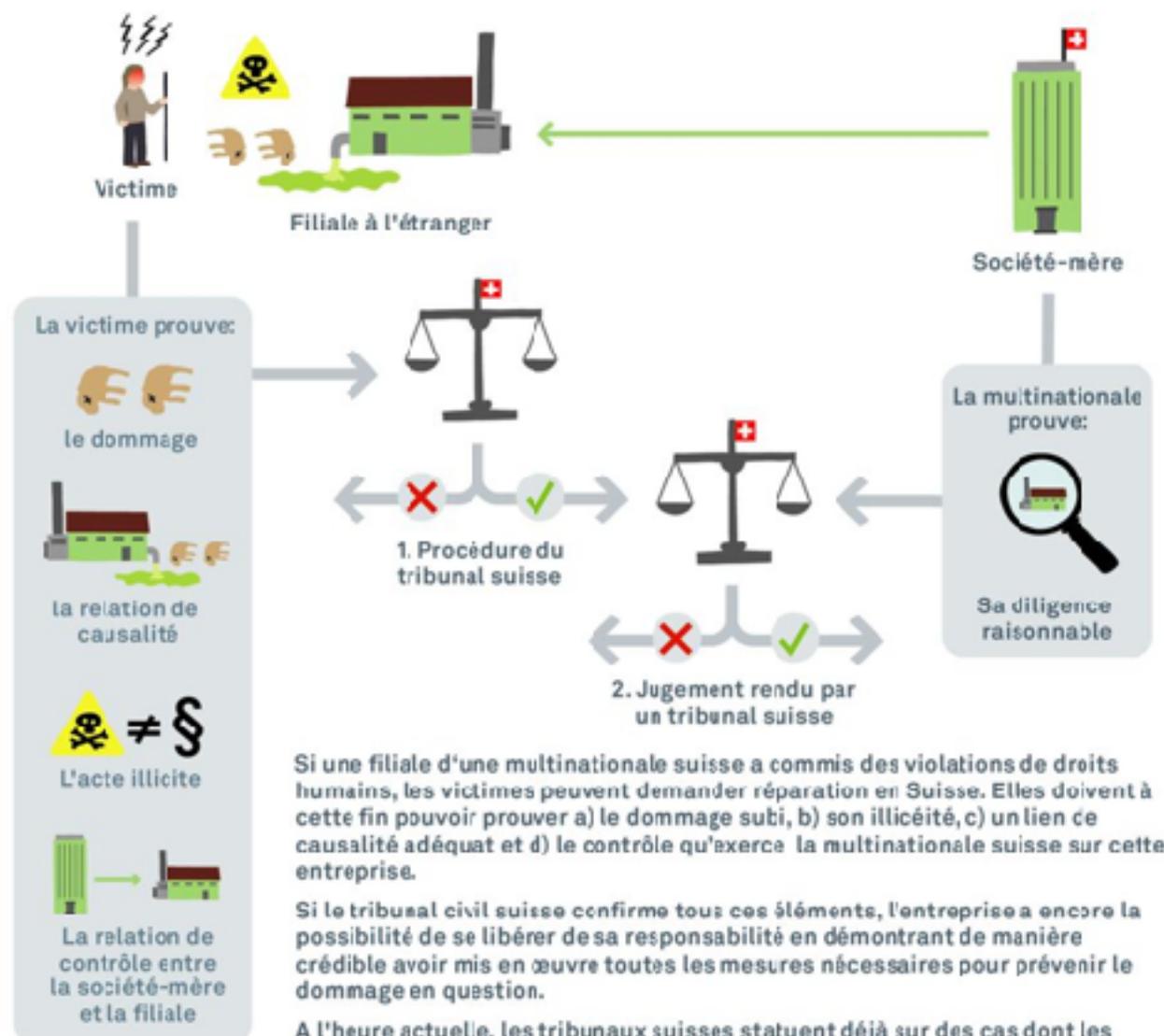
# Responsabilité pour les filiales

- Si une multinationale suisse fait travailler des enfants, pollue l'eau potable ou expulse violemment des populations, les victimes pourront dorénavant faire répondre les multinationales de leurs actes devant un tribunal civil et recevoir des dédommagements.

## Responsabilité pour les filiales



## En cas de dommages: procédure civile normale



Si une filiale d'une multinationale suisse a commis des violations de droits humains, les victimes peuvent demander réparation en Suisse. Elles doivent à cette fin pouvoir prouver a) le dommage subi, b) son illicéité, c) un lien de causalité adéquat et d) le contrôle qu'exerce la multinationale suisse sur cette entreprise.

Si le tribunal civil suisse confirme tous ces éléments, l'entreprise a encore la possibilité de se libérer de sa responsabilité en démontrant de manière crédible avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour prévenir le dommage en question.

A l'heure actuelle, les tribunaux suisses statuent déjà sur des cas dont les incidences ont lieu à l'étranger (par exemple les tribunaux d'arbitrage ou les cas de corruption).

Les PME ne sont pas concernées !

GLENCORE

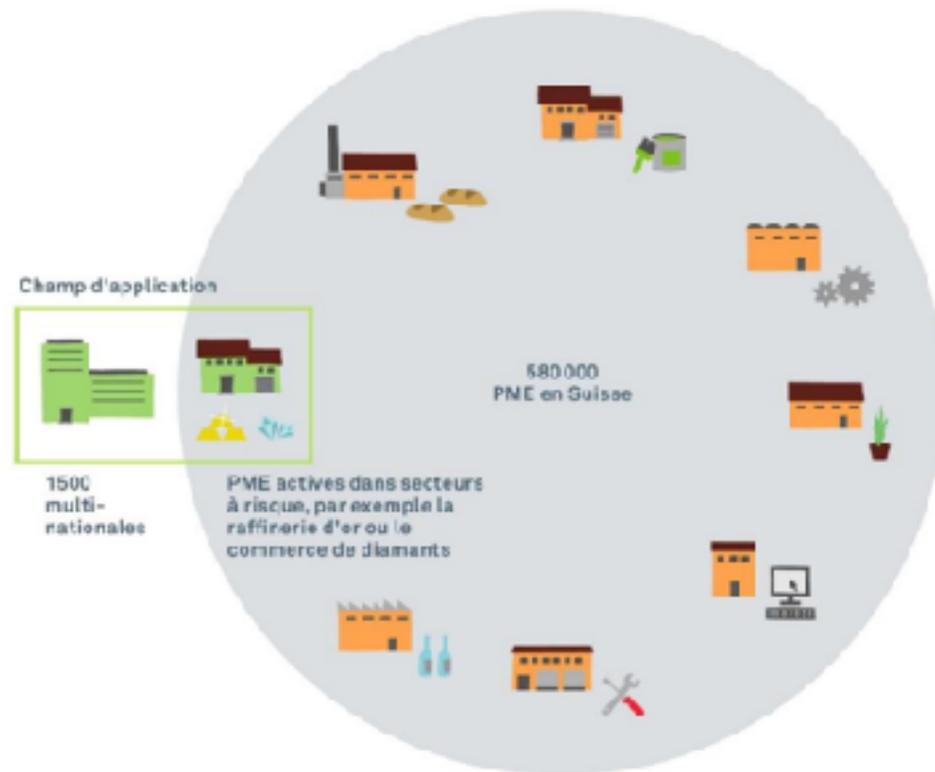
syngenta

NOVARTIS

Nestlé

LafargeHolcim

LafargeHolcim







Merci pour votre  
écoute !